AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE REGLEMENT NUMÉRO 371-2023 AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 3 juillet 2023, un avis de motion a été donné qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur sera présenté pour adoption le règlement numéro 371-2023 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

2. Conformément à l'article 95 de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.3), une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 août 2023, à 18 h 30 à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick. L'objet de cette assemblée est d'informer les intéressés sur les demandes reçues par le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs et le Moto-Club Bois-Francs inc. afin de permettre aux véhicules hors route le partage de routes et rues municipales en certains endroits. Madame la mairesse suppléante entendra les citoyens qui désirent s'exprimer et recevra les commentaires écrits jusqu'au 15e jour suivant celui de la tenue de l'assemblée, soit jusqu'au 29 août 2023.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 12e jour du mois de juillet 2023.

Karine Larose,
Greffière